

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST
5, RUE COLBERT

29200 BREST
TEL 02 98 43 31 31

FIDAL SOCIETE D'AVOCATS
9 ALL. SULLY
29336 QUIMPER CEDEX

V/REF : DS AD
N/REF : 64 B 33 / 2004-R-33

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 30/06/2004, SOUS LE NUMERO 2004-R-33,
ORDONNANCE SUR REQUETE DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE A LA FUSION EN DATE
DU 30 JUIN 2004.

CONCERNANT LA SOCIETE

FRANCE SECURITE
Société par actions simplifiée
RUE ALAIN COLAS
29200 BREST

R.C.S. BREST 636 420 333 (64 B 33)

LE GREFFIER



REQUETE

EXTRAIT
DES MINUTES
DU GREFFE
DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE BREST

64133
2004/R/133

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de BREST en vue de la désignation d'un Commissaire unique à la fusion,

LE SOUSSIGNE

Monsieur Yvon KERMAREC

- Agissant en qualité Président de la société FRANCE SECURITE, société par actions simplifiée au capital de 1.260.000 € dont le siège est à BREST (29200) – Rue Alain Colas, immatriculée au RCS de BREST sous le numéro 636 420 333 ;
- Agissant en qualité de Président de la société FRANCE SECURITE, société par actions simplifiée au capital de 400.000 € dont le siège social est à MERIGNAC (33700) – Domaine du Pelus, Bâtiment C, Avenue de Pythagore, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n° 326 142 775 ;

A l'honneur de vous exposer :

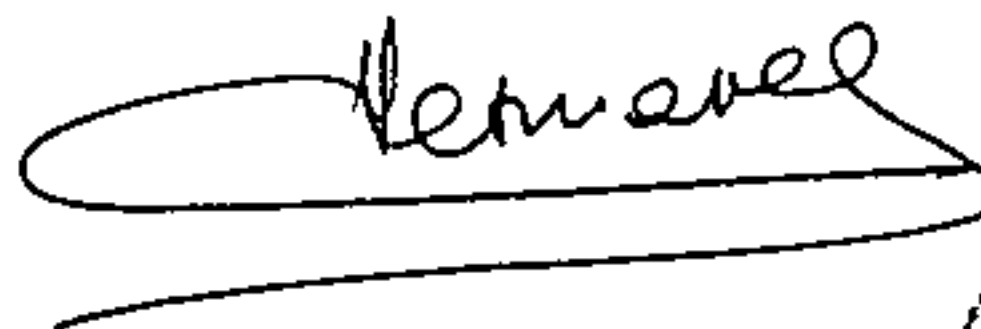
- que les sociétés ci-dessus visées ont en projet la fusion par voie d'absorption de la société FRANCE SECURITE (326 142 775 RCS BORDEAUX) par la société FRANCE SECURITE (636 420 333 RCS BREST), à qui la société FRANCE SECURITE (326 142 775 RCS BORDEAUX) ferait apport de l'intégralité de son actif à charge de la totalité de son passif.

En conséquence, le requérant demande qu'il vous plaise de bien vouloir désigner un Commissaire unique à la fusion chargé d'en faire rapport dans les termes de l'article L.236-10 du Code de commerce et d'établir le rapport prévu à l'article L.225-147 dudit Code.

Il vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer l'expression de ses sentiments distingués.

Fait à Brest
Le 21 Juin 2004

Monsieur Yvon KERMAREC





ORDONNANCE

no de rôle : 2004 000 1938
7 2004 00 0 191

Nous, Jean-Louis BIAN, Juge au Tribunal de Commerce de BREST,
Assisté de Madame APPERE-BONDER, Greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L 225-147, L236-10 du Code de Commerce,
Et l'article 257 du décret du 23 mars 1967,

Désignons Monsieur François HARDY
Domicilié : Espace les trois rivières, 11, rue Félix LE DANTEC, Zone de Kertabis,
29000 QUIMPER

Commissaire aux comptes inscrit près la Cour d'Appel de RENNES,

En qualité de Commissaire à la fusion,

Avec pour mission :

- Conformément à l'article L225-147 du Code de Commerce, d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à titre de fusion à la société France SECURITE S.A.S., 636 420 333 R.C.S. BREST, société absorbante, par la société France SECURITE S.A.S., 326 142 775 R.C.S. Bordeaux, société absorbée, et en établir un rapport.
- De ses évaluations, constatations et avis, dresser un rapport sur les modalités de la fusion en application de l'article L236-10 du Code de Commerce.
- Les rapports contiendront les indications prévues par les textes réglementaires et seront mis à la disposition des actionnaires huit jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur l'opération de fusion projetée.
- Fixons les dépens à la somme de 31.10 € TTC.

Fait à BREST,

Le

30-06-04

LE GREFFIER
B. APPERE-BONDER



LE JUGE
Jean-Louis BIAN

